

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 MARS 2024

Le 04 mars 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 février 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 20

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAULT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ALLARD Mickaël (pouvoir à CHERBONNIER Noël), DAVY Jean-Luc (pouvoir à ATANI Béatrice), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie, (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), HUMEAU Emmanuelle (pouvoir à LANGLAIS Hélène),

Absents excusés: GUITTON Sébastien, de RICHEMONT Xavier, SIMON Emmanuel

Absent : de MIEULLE Roger

Secrétaire de Séance : FRESNEAU Eric.

DCM N° 2024 – 014 : BUDGET COMMUNAL MORANNES SUR SARTHE- DAUMERAY ET BUDGETS ANNEXES CAMPING ET IRRIGATION – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 des budgets cités en objet a été réalisée par Monsieur le Trésorier de BAUGÉ et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs desdits budgets.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Monsieur le Maire et des comptes de gestion de Monsieur le Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Adopte les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

